

Intervention du groupe CGT sur l'avis "*Appel à initiatives de développement rural*"

par Dominique RAPHEL

Madame la Vice-Présidente du Conseil régional,
Monsieur le président du CESER,
Monsieur le rapporteur
Cher(e)s collègues,

La délégation CGT, avec le CESER, partage la démarche du Conseil Régional, s'appuyant sur les Pays, tant en ce qui concerne les valeurs attendues (Mise en réseau, transversalité et mutualisation, expérimentation d'actions nouvelles, adéquation avec les enjeux du territoire, maintien du lien social) que les orientations thématiques identifiées dans le projet d'appel à initiatives. Nous souhaitons cependant exprimer quelques remarques qui ne remettent pas l'avis en cause :

1 Concernant l'axe des **démarches économiques innovantes**, renvoyant à la recherche d'intérêts partagés par les acteurs et habitants du territoire. Ce souci affiché d'appel à projets mobilisant des acteurs venant d'horizons divers porte l'espoir d'une économie à dimension humaine dans ses finalités, susceptible de redonner une vision en rupture avec la logique financière répandue aujourd'hui dans le fonctionnement des grandes entreprises, au détriment des besoins sociaux. Nous nous en félicitons.

2 En ce qui concerne l'axe des **services de proximité** notamment dans des domaines sociaux (familles, enfance, adolescence, personnes âgées, épanouissement des habitants), la CGT souhaite apporter deux précisions :

- d'une part, nous constatons que l'accroissement de la précarité économique dépasse ces seules catégories citées et qu'elle amène malheureusement à se pencher sur l'isolement d'un nombre de personnes de plus en plus important, que ce soit dans le cadre de foyer mono-parentaux ou de jeunes salariés souvent sans emploi. **Il nous apparaît utile de réfléchir à ne pas fermer la porte à des projets envers ces populations**
- d'autre part, l'appel porte une dimension sociale d'intégration dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Pourquoi pour ce champ particulier? A-contrario, pour la CGT, ces services de proximité fournissent un travail très qualifié dans ses dimensions de soins techniques et du relationnel. C'est pourquoi nous posons la

question : à vouloir faire de ce champ d'activité le secteur privilégié du « retour à l'emploi » de « publics qui en sont éloignés » ne risque-t-il pas de dévaloriser ce secteur ? Ajoutons que les emplois sont exercés principalement par des femmes pour lesquelles on considère que ce travail leur est destiné... "naturellement", et que ses qualifications sont insuffisamment reconnues... N'est pas là ce qui s'appelle un stéréotype ?

Essayons de dépasser le stéréotype. Penser « naturellement » au secteur social pour réintégrer ces personnes dans l'emploi ne porte-t-il pas le double risque de sous-qualifier et précariser les emplois concernés et de dévaloriser le secteur lui-même alors qu'il représente aujourd'hui un enjeu fort pour notre société en terme de réponse à ses besoins ? En revanche, reconnaissons les qualifications exercées.

Puisqu'est abordé l'enjeu du retour à l'emploi des populations qui en sont éloignées, profitons de l'occasion pour oser une proposition d'interpellation plus large : concernant ces populations, n'est-ce pas l'occasion d'interpeller les grands groupes économiques dont les décisions stratégiques et financières sont à l'origine de ces difficultés à vivre décemment ? Ne doivent-elles pas donner du sens à leurs déclarations d'entreprise socialement responsable en s'inscrivant tout à fait dans la réintégration dans l'emploi de ces populations ?

En exprimant ainsi ces quelques compléments à l'avis du CESER, la délégation CGT votera pour cet avis dont nous apprécions en particulier d'une part les interrogations portées sur les moyens de sa mise en œuvre, d'autre part l'appel à la relance de la démocratie participative comme moyen de développement des réflexions autour de ces appels à initiatives.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique RAPHEL